

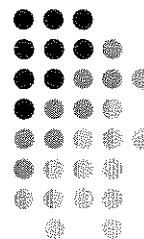
**R-3523-2003**  
**Conditions de service**  
**de Gaz Métro et Gazifère**

**Présentation de la FCEI**

Audience du 16 mars 2006

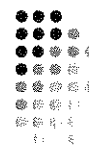
Chapitres 1 et 2

Lucie Gervais  
Présidente  
Énergies ConForm Inc.



**Approche de la FCEI**

- Trois principes ont guidé la FCEI dans ses propositions :
  - Clarté et simplicité des textes
  - Harmonie entre les conditions de service de Gaz Métro et de Gazifère
  - Cohérence entre les distributeurs gaziers et le distributeur d'électricité, lorsque possible



Énergies ConForm Inc. pour la FCEI

Régie de l'énergie

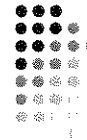
DOSSIER: R-3523-2003

DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 16 MARS 2006

Pièces n°: FCEI -

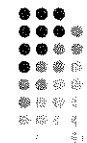
3.1



## Présentation

- Sauf si autrement indiqué, les commentaires et propositions de la FCEI s'appliquent à Gaz Métro et à Gazifère.

Énergies ConForm inc. pour la FCEI

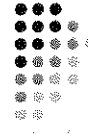


## Chapitre 1 : Définitions

|                      |  |
|----------------------|--|
| Appareil de mesurage | visé à clarifier que c'est l'appareil du distributeur par opposition à celui du client                                 |
| Client               | La FCEI croit important de distinguer la notion de client et de consommateur et de prévoir les définitions appropriées |
| Contrat              | précise au client qu'une entente verbale peut constituer un contrat  |

Énergies ConForm inc. pour la FCEI

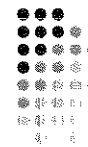
## Chapitre 1 : Définitions



|                              |  |
|------------------------------|--|
| Institution                  | <p><b>Gaz Métro:</b> référence article 5.3.2 Fréquence des lectures</p> <p><b>Gazifère :</b> Aucune référence dans le texte des conditions de service</p>  |
| Obligation minimale annuelle | <p>L'obligation est de nature volumétrique. Lorsque l'obligation n'est pas rencontrée, il en découlera un montant à payer.</p> <p><i>Références:</i></p> <p>Tarifs de Gaz Métro, pages 17, 28, 29, 30, 35.</p> <p>Tarifs de Gazifère, pages 6, 8, 10, 12; 14, et 17 (obligation annuelle minimale – obligation minimale de la période contractuelle)</p> |

Énergies ConForm inc. pour la FCEI

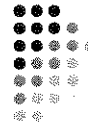
## Chapitre 1 : Définitions



|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Obligation minimale quotidienne | <p>Gaz Métro : La FCEI a proposé une définition de Volume Souscrit</p> <p>Gazifère : définition du volume souscrit déjà au tarif</p>   |
| Regroupement de clients         | <p>Il est important de clarifier la notion de client et de regroupement de clients pour l'obtention de services (autres que distribution).</p> <p>Si plusieurs contrats = plusieurs clients, quel que soit la nature du client</p> |

Énergies ConForm inc. pour la FCEI

## Chapitre 1 : Définitions



|                        |   |
|------------------------|---|
| Service de gaz naturel | <p>Outre le service de distribution, les services de gaz naturel ne sont pas exclusifs aux distributeurs.</p> <p>La définition vient en contradiction avec le texte du chapitre 3.</p> <p>Certains des services offerts ne sont pas entièrement sous le contrôle du distributeur.</p> |
|------------------------|---|

Énergies ConForm inc. pour la FCEI

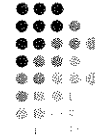
## Chapitre 1 : Définitions



|                      |   |
|----------------------|---|
| Point mort tarifaire | <p>Proposition de texte :</p> <p>« Période à la fin de laquelle les baisses et les hausses tarifaires, engendrées par le raccordement du client au réseau, sont équivalentes. »</p> |
|----------------------|---|

Énergies ConForm inc. pour la FCEI

## Chapitre 2 : Réseau de distribution



Facturation du coût des travaux lorsque le distributeur déplace son réseau à la suite d'une demande du client.

- La FCEI demande que le client soit informé du calcul détaillé du coût des travaux réellement exécutés, pour lequel le client sera facturé.
- La FCEI est également d'avis que le client devrait avoir un estimé du coût des travaux avant que ceux-ci ne débutent.

Énergies ConForm inc. pour la FCEI